

## Annnonce de l'horaire estival de l'Écocentre

**Saint-Constant, le 8 mai 2020** – L'Écocentre de la Ville de Saint-Constant met en vigueur son horaire estival régulier après quelques semaines de mesures exceptionnelles entourant la COVID-19. Ainsi, **à compter du lundi 11 mai 2020, l'Écocentre sera ouvert du lundi au samedi de 8 h à 16 h 45** (fermé de 12 h à 13 h).

La Ville tient toutefois à rappeler que de nouvelles règles ont été mises en place afin d'adapter son offre de service en fonction de la crise pandémique actuelle. Ces nouveaux règlements sont disponibles sur le site Web de la Ville au : [saint-constant.ca/fr/ecocentre](http://saint-constant.ca/fr/ecocentre).

Parmi ces mesures, notons par exemple :

- Toute personne présentant des symptômes de rhume ou de grippe ne peut accéder à l'Écocentre;
- Les citoyens doivent respecter les mesures de distanciation sociale avec les employés municipaux qui sont sur place pour les accueillir et les diriger;
- L'Écocentre étant réservé aux citoyens de Saint-Constant, une preuve de résidence doit être présentée au préposé par la fenêtre du véhicule du citoyen tout en gardant celle-ci fermée;
- Certaines matières de gros volume pourraient être refusées selon les capacités des conteneurs (par exemple : spa, bain, matelas, sofa, etc.).

« Avec le ralentissement des activités des fournisseurs de transport de conteneurs et du centre de tri des matières résiduelles, les quantités autorisées ont été revues à la baisse. Comme nous savons que de nombreux citoyens procèdent actuellement au grand ménage du printemps, nous tenions à continuer de répondre à leurs besoins de se départir de leurs matières de manière écologique. Après avoir ouvert l'Écocentre trois jours par semaine à la mi-avril, nous avons été témoins de la courtoisie et de la collaboration des Constantines et des Constantins. En offrant une plus grande plage horaire, je suis confiant que nos employés et nos citoyens continueront de respecter les mesures de distanciation sociale ainsi que les nouveaux règlements en vigueur », mentionne le maire, Jean-Claude Boyer.

En terminant, notez que l'Écocentre est présentement saturé de résidus domestiques dangereux (RDD). La Ville invite donc ses citoyens à patienter jusqu'au mercredi 13 mai pour disposer de leurs RDD de manière sécuritaire.

– 30 –

**Source :** Service des communications  
Ville de Saint-Constant  
450 638-2010, poste 7460  
[communication@saint-constant.ca](mailto:communication@saint-constant.ca)